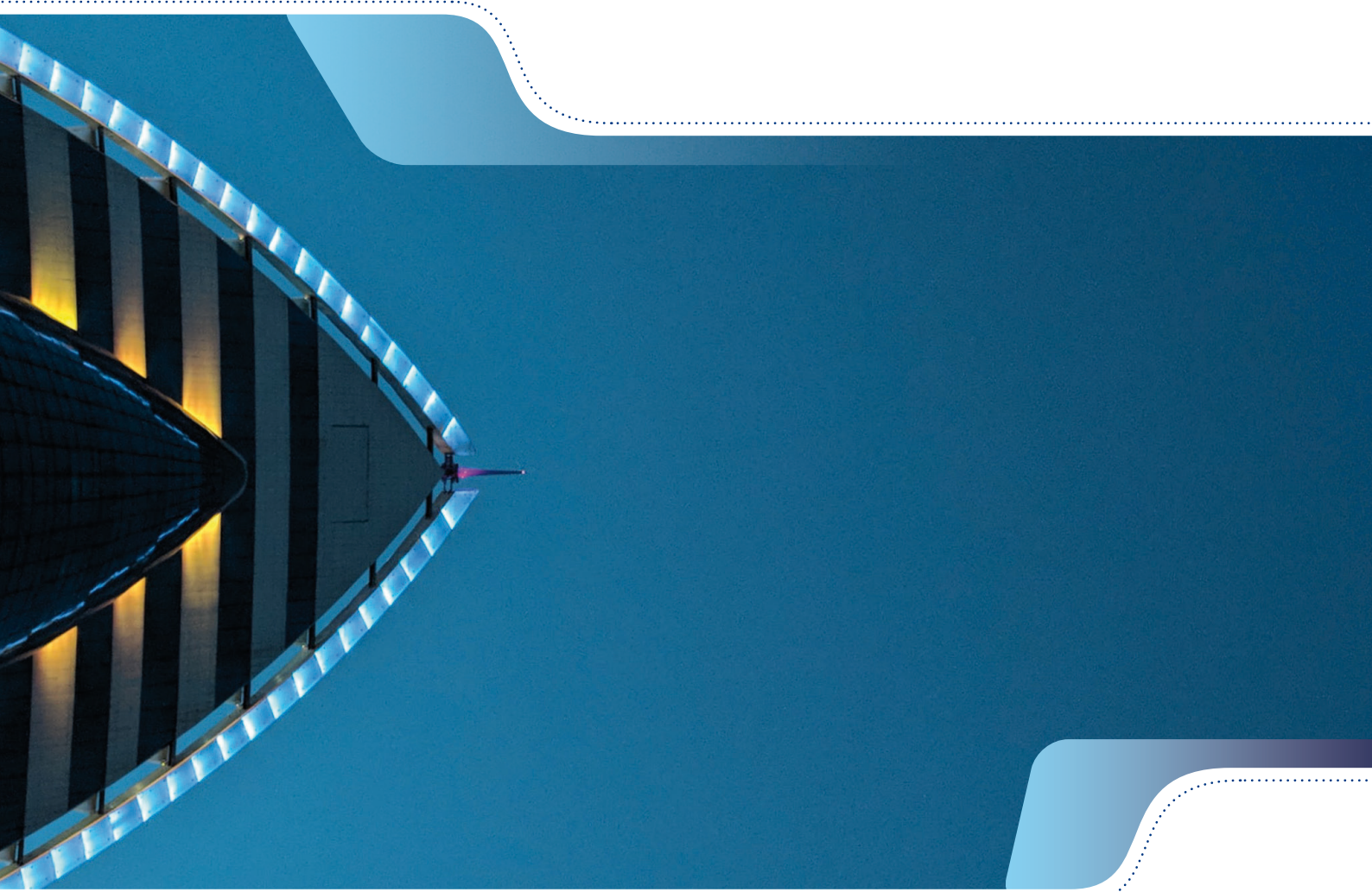




FORMATION

CERTIFICAT NATIONAL

D'INTERVENTION EN AUTISME

CNIA - 2022



www.irtasca.fr



@irtasca



school/irts-champagne-ardenne

FORMATION AU CERTIFICAT NATIONAL D'INTERVENTION EN AUTISME (CNIA)

L'IRTS de Champagne-Ardenne (IRTS CA) propose différentes possibilités de se former pour comprendre et accompagner le fonctionnement global de la personne atteinte de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) au sein des troubles du neuro-développement (TND) à tous les âges de sa vie, dont la formation au CNIA.

Ce certificat vise à renforcer les compétences des professionnel·le·s dans le domaine du repérage, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme et permet aux personnes formées de valider le certificat de premier degré ou de second degré.

En fonction du degré de formation suivi, les personnes réalisent 140 heures de formation pratique, et 140 heures de formation théorique pour le premier degré ou 175 heures de formation théorique pour le second degré.

L'IRTS CA propose de dispenser la formation au CNIA sur une durée de six à sept mois afin d'alterner les apprentissages théoriques et pratiques, répartis au sein de trois blocs de compétences.

Cette certification est inscrite au Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations (RSCH) de France compétences sous la référence de la fiche N° RS 5476 et est donc éligible au compte personnel de formation (CPF).

FORMATION CERTIFIÉE



L'IRTS CA est habilité par le Groupement National des Centres de Ressources Autisme (GNCRA) à délivrer la formation au Certificat National d'Intervention en Autisme à compter du 20 janvier 2021. Cette formation est dispensée dans les locaux de l'IRTSCA ou au sein même des établissements, services, entreprises ou associations.



PUBLICS CONCERNÉS ET CONDITIONS D'ACCÈS

La formation préparant au CNIA s'adresse aux personnes exerçant les professions ou les activités sociales mentionnées au livre IV du code de l'action sociale et des familles, aux personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 3 à 8 conformément au cadre national des certifications professionnelles, aux employeur·e·s, aux organismes prestataires d'actions concourant au développement de compétences.



PRÉ-REQUIS

Pour pouvoir accéder à cette formation, les personnes doivent être âgées au minimum de 18 ans.

Le Certificat National d'Intervention en Autisme de **premier degré** est ouvert aux personnes exerçant les professions ou les activités sociales mentionnées au livre IV du code de l'action sociale et des familles et aux personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 3 à 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Le Certificat National d'Intervention en Autisme de **second degré** est ouvert aux personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel de niveau 5 à 8 du cadre national des certifications professionnelles.



UN CERTIFICAT NATIONAL D'INTERVENTION EN AUTISME

Conformément au décret n°2020 – 1064 du 17 août 2020 relatif au Certificat National d'Intervention en Autisme, la formation au CNIA vise à renforcer les compétences des personnes et des professionnel·le·s intervenant dans le champ des troubles du spectre de l'autisme dans le domaine du repérage, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes atteintes de TSA. Ainsi, elle s'ancre dans une triple finalité, à savoir :

-  Un meilleur accès à la compréhension du fonctionnement global de la personne avec TSA ;
-  La possibilité de construire un parcours avec la personne atteinte de TSA et ses aidant·e·s ;
-  Une meilleure cohérence de l'intervention auprès de la personne avec TSA du fait de l'utilisation d'un socle commun de connaissances à toute personne certifiée sur le territoire national.

Cette formation s'appuie sur :

- Le décret N°2020-1064 du 17 août 2020 relatif au Certificat National d'Intervention en Autisme ;
- L'arrêté du 17 août 2020 relatif aux référentiels de compétence, de formation et d'évaluation des certificats nationaux d'intervention en autisme de premier et de second degré ;
- L'article L.114-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- La stratégie nationale pour l'autisme au sein des TND 2018-2022 ;
- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS).



OBJECTIFS DE LA FORMATION



LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- ⬡ Comprendre et accompagner le fonctionnement global de la personne avec TSA au sein des TND ;
- ⬡ Comprendre et favoriser le développement de la communication et des interactions sociales de la personne avec TSA au sein des TND ;
- ⬡ Élaborer et mettre en œuvre un projet d'accompagnement personnalisé et global avec la personne avec TSA tout au long de son parcours de vie ;
- ⬡ Proposer un référentiel commun des connaissances aux différentes personnes intervenant avec et auprès de personnes avec TSA quels que soient leurs disciplines, leurs champs d'intervention ou leurs intérêts : aidant·e·s familiaux·ales, proches aidant·e·s, professionnel·le·s du médico-social, du sanitaire et du paramédical, de l'intervention sociale, de l'éducation, du libéral, de l'entreprise et du secteur associatif...

Les axes de la formation ont une ouverture inclusive, culturelle et institutionnelle et s'inscrivent dans une démarche d'information, de veille à l'actualisation des connaissances, d'initiation à différentes pratiques, approches et outils, d'études de situation et de recherche.



LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- ⬡ Informer et sensibiliser les personnes sur les questions du repérage, du diagnostic, de l'évaluation, de l'orientation et de l'accompagnement des personnes avec TSA ;
- ⬡ Favoriser un travail d'équipe pluri-professionnelle et multidisciplinaire dans une dynamique inclusive et participative proposant un accompagnement spécifique, coordonné et cohérent aux personnes avec TSA ;
- ⬡ Savoir construire et mettre en œuvre un accompagnement personnalisé et global avec les personnes avec TSA et leurs aidant·e·s dans une continuité de leurs parcours.

Module transversal : (5 heures)

Accueil des apprenants et bilans

 BLOC 1**56 HEURES**

Comprendre et accompagner le fonctionnement global de la personne avec TSA au sein des TND

Module 1 : (14 h)
État des connaissances

Module 4 : (28 h)
Aspects sensoriels, sensori-moteurs et santé au quotidien

Module 5 : (14 h)
Anticipation et gestion des comportements-problèmes

 BLOC 2**48,5 HEURES**

Comprendre et favoriser le développement de la communication et les interactions sociales de la personne avec TSA au sein des TND

Module 2 : (28 h)
Fonctionnement cognitif, interactions sociales et inclusion sociale

Module 3 : (20,5 h)
Communication

 BLOC 3**30,5 HEURES**
POUR LE PREMIER DEGRÉ**65,5 HEURES**
POUR LE SECOND DEGRÉ

Élaborer et mettre en œuvre un projet d'accompagnement personnalisé et global avec la personne avec TSA au sein des TND dans son parcours de vie

Module 6 : (13 h)
Approches et interventions recommandées : fondements et principales stratégies

Module 7 :
(premier degré 17,5 h et second degré 31,5 h)
Projet personnalisé d'intervention et accompagnement au quotidien

Module 8 :
(second degré 21 h)
Évaluation et fonctionnement global de la personne

140 HEURES

Module 9 : (140 h)
Formation pratique en stage(s)

10,5 HEURES

Ateliers collectifs d'accompagnement à la certification (travaux dirigés)

3 HEURES

(3 h / apprenant)
Accompagnement individuel à la certification



ALLÈGEMENTS ET DISPENSES

Conformément au décret n°2020 – 1064 du 17 août 2020 relatif au Certificat National d'Intervention en Autisme (CNIA), il n'y a pas de possibilité d'allègement ou de dispense de module. La formation doit être réalisée dans son intégralité.

Au regard du parcours antérieur du candidat et en cas de possibilité d'allègement ou de dispense, celui-ci sera réorienté vers le parcours de formation préparatoire au certificat UNAFORIS « Intervenir auprès de personnes avec troubles du spectre de l'autisme ».



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les modalités pédagogiques prendront différentes formes afin de répondre aux objectifs de la formation et aux besoins des apprenant·e·s. Les méthodes de travail feront alterner :

- ⬡ Des apports théoriques et méthodologiques ;
- ⬡ Une formation pratique auprès d'organismes accueillant et accompagnant des personnes avec TSA ;
- ⬡ Des témoignages de personnes avec TSA et/ou de leurs aidant·e·s ;
- ⬡ Des interventions de professionnel·le·s (table ronde, retours et partage d'expériences) ;
- ⬡ Des exposés et des analyses de situations d'accueil et d'accompagnement ;
- ⬡ Des travaux dirigés en petit groupe pour permettre les mises en situation autour de jeux de rôles, de simulation d'entretiens ou d'évaluation, d'ateliers d'immersion et de découverte d'approches et d'outils spécifiques ;
- ⬡ Des ateliers d'analyse de pratique ;
- ⬡ Des travaux dirigés de préparation à la certification (étude de situation et rapport de stage) ;
- ⬡ Un accompagnement personnalisé pour chaque apprenant·e·s.



LA CERTIFICATION

La certification de la formation repose sur :

- ⬡ Le suivi des heures de la formation théorique (premier degré 140 heures et second degré 175 heures) ;
- ⬡ La réalisation de 140 heures de formation pratique en un ou plusieurs stages auprès d'organisme(s) accueillant et accompagnant des personnes avec TSA ;
- ⬡ La réalisation d'un dossier de certification écrit et composé de deux parties :
 - ⬡ Un rapport de stage ;
 - ⬡ Une étude de situation ;
 - ⬡ La réalisation d'une épreuve orale de 30 minutes auprès d'un jury composé d'un·e professionnel·e intervenant dans le champ des TSA et d'un·e formateur·rice représentant l'IRTS CA.

La certification est validée par un jury plénier composé a minima de représentant·e·s de l'IRTS CA, d'un collège de professionnel·le·s et d'associations intervenant·e·s dans le champ des TSA. Le jury plénier est composé par l'ensemble des commissions et présidé par un·e représentant·e de l'Agence Régionale de Santé Grand Est. Il délivre le « Certificat National d'Intervention en Autisme » dit « CNIA ».



L'ÉVALUATION

L'IRTS CA s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité mise en œuvre pour toute formation. L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation. L'évaluation de la formation se fera, par conséquent, à différents niveaux et selon diverses formes :

- ⬡ Un Conseil de Perfectionnement (CP), instance de pilotage stratégique et pédagogique de la formation ;
- ⬡ Un Conseil Technique Pédagogique (CTP) pour un réajustement permanent des contenus pédagogiques en lien avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS et avec l'évolution des connaissances scientifiques sur le sujet ;
- ⬡ Des bilans collectifs avec les apprenant·e·s à mi-parcours et en fin de formation ;
- ⬡ Des questionnaires de satisfaction individuels de fin de modules et de fin de formation ;
- ⬡ Un bilan final rédigé au regard des questionnaires de satisfaction et des retours collectifs des apprenant·e·s intégrant le rapport d'activité.



LES AUTRES FORMATIONS SUR MESURE DANS LE CHAMP DES TSA

DES FORMATIONS COURTES À LA DEMANDE, SUR SITE

Toutes les demandes de formation dans le champ des TSA peuvent être étudiées par l'IRTS CA.

Nos projets de formation sont adaptables aux préoccupations des directions et des équipes. Un projet sur mesure sera construit, y compris pour les établissements qui recrutent ou accueillent en stage des personnes avec TSA. Une continuité, après les formations, peut être également proposée par la mise en place d'ateliers d'analyse de la pratique, de supervision et de moments d'immersion pour accompagner les équipes dans la durée.

DES MODULES D'APPROFONDISSEMENT PROFESSIONNEL

Les Modules d'Approfondissement Professionnel (MAP) TSA sont à destination des aidants familiaux, proches aidants, professionnel·le·s du médico-social, du sanitaire et du paramédical, de l'intervention sociale, de l'éducation, du libéral, de l'entreprise et du secteur associatif. Les MAP TSA proposent des modules de formation pour acquérir et approfondir des connaissances spécifiques et actualisées dans le champ des TSA.

Les MAP proposés par l'IRTS CA (plaquette sur demande) :

-  Inclusion en milieu scolaire et universitaire (3j) ;
-  Inclusion professionnelle en milieu ordinaire, en entreprise adaptée ou en milieu protégé (4j) ;
-  Accompagner une équipe dans un établissement accueillant des personnes avec TSA (4j) ;
-  Le syndrome d'Asperger (4j) ;
-  Comprendre l'approche TEACCH (3j) ;
-  Vie affective et sexuelle (3j).

DES ATELIERS D'ANALYSE DE LA PRATIQUE

Contenus : ateliers d'analyse de la pratique en groupe (demi-journée).

Objectifs :

- ⬡ Analyser les pratiques professionnelles en situation d'intervention ;
- ⬡ Expliciter le faire, le savoir-faire et le savoir-être ;
- ⬡ Adosser la pratique réflexive aux conditions de la professionnalisation ;
- ⬡ Aider à l'explicitation et au décryptage du sens de l'action ;
- ⬡ Mettre en place des modèles d'action, des combinaisons d'actes professionnels adaptés et repérés ;

LE CERTIFICAT UNAFORIS « INTERVENIR AUPRES DES PERSONNES AVEC TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME »

- ⬡ S'adresse à toute personne ayant une expérience d'accompagnement de personnes avec autisme, expérience en cours ou datant de moins d'un an.
- ⬡ Atteste de la maîtrise des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté et spécifique, s'inscrivant au sein d'un travail pluridisciplinaire, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé.
- ⬡ Est inscrit au Registre Spécifique des Certifications de Compétences et habilitations (RSCH) et est éligible au CPF,

Dossier d'inscription et devis sur demande.

CONFÉRENCES / JOURNÉES THÉMATIQUES*

L'IRTS CA propose ponctuellement dans ses locaux, des conférences sur le thème des TSA.

Renseignements par téléphone ou sur le site **www.irtasca.fr**

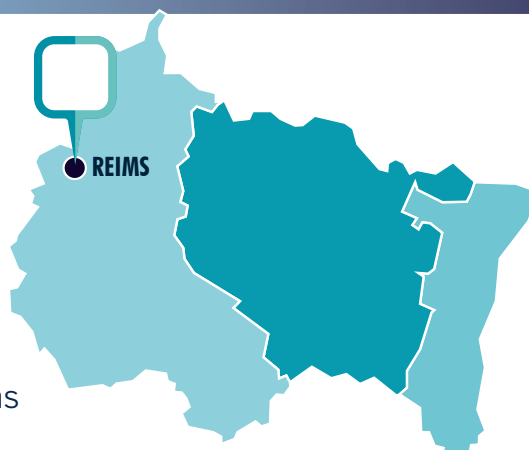
*** ouvertes à tous les publics concernés**



INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL IRTS DE CHAMPAGNE-ARDENNE

8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie
51100 REIMS
03 26 06 22 88
contact@irtsca.fr

www.irtsca.fr



Responsable

Arnaud LAGEL,
Directeur de la pédagogie et des formations
à l'IRTS de Champagne-Ardenne.

Coordinatrice de la formation

Amélie GALLOIS,
Formatrice à l'IRTS de Champagne-Ardenne.

Contact

Lucie GOUMY,
Assistante pédagogique
03 26 06 82 23
lucie.goumy@irtsca.fr



www.irtsca.fr



@irtsca



school/irts-champagne-ardenne



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
■ ACTIONS DE FORMATION
■ ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER
LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)
■ ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE